



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de postes d'enseignants

Question au Gouvernement n° 1403

Texte de la question

SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS

Mme la présidente . La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière . Monsieur le ministre de l'éducation nationale, j'y reviens. L'école publique est en danger et, avec elle, la promesse exigeante d'une République sociale et émancipatrice.

Aujourd'hui est un jour de mobilisation dans l'éducation nationale. J'apporte, avec mon groupe parlementaire, tout mon soutien aux enseignants et aux parents d'élèves qui ont manifesté. Ils sont notre fierté.

(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, SOC et GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Contrairement à ce que vous avez dit, il ne s'agit pas d'un atterrissage en douceur ou de quelques mesures démographiques mais bien d'une politique brutale.

M. Benjamin Lucas-Lundy . Exactement !

M. Alexis Corbière . Vous prévoyez pour la rentrée prochaine pas moins de 3 256 suppressions de postes d'enseignants,...

Mme Danielle Simonnet . Une honte !

M. Benjamin Lucas-Lundy . Scandaleux !

M. Alexis Corbièredont 1 891 dans les écoles maternelles et élémentaires. Vous frappez les grandes agglomérations comme les petites communes. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

À Paris, 172 suppressions de classes ; 200 en Seine-Saint-Denis – déjà frappée par une baisse de 30 % des moyens publics – dont 26 dans ma seule circonscription ; 175 dans les Yvelines ; 168 dans le Val-de-Marne ; 221 dans le Rhône ; 88 en Loire-Atlantique. Je pourrais continuer longtemps. Tous les départements sont frappés, sans exception.

Vous justifiez ces fermetures par l'argument médiocre de la baisse démographique, que vous avez répété, alors que vous pourriez en faire une chance de reconquête républicaine. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.)*

Dans les collèges, on compte vingt-cinq élèves par classe alors que la moyenne européenne est de vingt et un. Nous pourrions en profiter pour améliorer les conditions d'étude de nos enfants et les conditions de travail des professeurs, mais vous le refusez.

Vous refusez aussi de saisir l'occasion de créer des postes de remplaçants, alors que c'est un vrai problème. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Vous pourriez améliorer les conditions d'accueil des enfants qui souffrent d'un handicap, à qui on n'alloue pas de moyens, et permettre enfin que la loi s'applique réellement à eux. Mais vous le refusez, pour de basses mesures comptables. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le ministre, ma déclaration est simple : arrêtez ! Aucune fermeture de classes ! Défendez l'école publique ! (« *Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, SOC et GDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale . Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure : notre pays fait face à une réalité démographique inédite que nous ne pouvons ignorer. Nous n'avons jamais connu cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme Danielle Simonnet . Parce que tout allait bien jusque-là avec les moyens actuels ?

M. Édouard Geffray, ministre . On perd une génération tous les quatre ans. (*Exclamations sur les bancs des groupes EcoS et GDR.*) Compte tenu de notre configuration scolaire, il nous faut le regarder en face.

Mme Danielle Simonnet . Vous cassez l'école publique !

M. Édouard Geffray, ministre . Non, madame, nous ne cassons pas l'école publique. Pardonnez-moi, mais je vais répondre à la question, si cela ne vous dérange pas.

M. Alexis Corbière . Je suis d'accord avec elle.

Mme Danielle Simonnet . Et je suis d'accord avec lui ! (*Sourires.*)

M. Édouard Geffray, ministre . Alors que nous avons perdu 600 000 élèves dans le premier degré depuis 2017, nous y avons créé 16 500 postes. C'est ça, la réalité. (*M. Jimmy Pahun applaudit.*)

À présent, nous perdons des élèves de manière accélérée et nous sommes amenés à suivre en partie cette démographie. Prenons la Seine-Saint-Denis, territoire que vous avez mentionné. Depuis 2017, on est passé en moyenne de 23,7 à 19,7 élèves par classe – quatre élèves en moins – dans le premier degré. J'ai bien conscience qu'il s'agit là d'une moyenne.

Vous savez que ce département est malheureusement très concerné par l'éducation prioritaire car il concentre un certain nombre de difficultés sociales. Dans le réseau d'éducation prioritaire, nous sommes à 17,2 élèves par classe.

Sur la même période, si l'on raisonne en nombre de professeurs pour cent élèves, nous avons mis en moyenne un professeur de plus pour cent élèves en Seine-Saint-Denis : nous sommes passés de 5,75 à 6,75.

Mme Elsa Faucillon . Vous êtes ministre ou comptable ?

M. Benjamin Lucas-Lundy . Ce n'est pas un ministre, c'est un tableur Excel.

M. Édouard Geffray, ministre . On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas d'effort en Seine-Saint-Denis, ce n'est pas vrai. En revanche, il faut s'interroger collectivement sur le ratio d'ouverture et de fermeture de classe. Vous ne l'avez pas dit, mais nous ouvrirons 141 classes en Seine-Saint-Denis l'année prochaine. Il faut aussi en tenir compte au regard de la situation démographique.

Mme la présidente . La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière . Vous mentez ! Ce sont 340 suppressions de classes pour la Seine-Saint-Denis, et le ratio est de 200. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*) J'ai dit vrai et le reste de vos propos est scandaleux. Scandaleux ! C'est un mépris pour tous les enseignants de Seine-Saint-Denis. (Mêmes mouvements.)

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1403

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er avril 2026